



Obligation syndic copropriété lotissement privé

Par Liia

Bonjour,

Je me permets de vous demander de l'aide : nous sommes propriétaires d'une maison dans un lotissement privé, il y a normalement 2 aires de contournement qui font finalement office de parkings pour les résidents et leurs visiteurs.

Aussi, notre rue est très étroite, les gens s'y garent sur la droite et sur notre aire de contournement, les gros camions ne peuvent pas descendre jusqu'en bas et du coup ne peuvent pas faire demi tour (exemple : tous les propriétaires des maisons situées en dessous de la nôtre mettent leurs poubelles juste devant notre clôture, le camion poubelle s'arrête donc au niveau de notre portail et fait ensuite marche arrière dans la rue en pente ...)

Le syndic de copropriété étant au courant (oralement), ne doit-il pas faire le nécessaire ?

En vous remerciant par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette voie est-elle ouverte à la circulation publique ? Vu la description, il semble que c'est bien le cas. Le maire et/ou la police peuvent donc y verbaliser les contrevenants.